



prise en charge réparation sous toiture

Par **bm33**, le **26/02/2025** à **18:29**

Bonjour : je suis dans une copropriété il ya 6 logements 4 sont des locataires 2 logements ont un baalcon en prolongement du logement donc je pense que c'est privatif 2 autres logements en rez de jardin ont une terrasse actuellement le plafon en pvc d'un balcon avec le vent c'est dégradé ce balcon est fermé de chaque coté a qui incombe les réparations au propriétaire ou à la copropriété le syndict qui est dirigé par une agence immobilière me dit que c'est la copropriété qui doit prendre en charge les frais de réparation.pouvez vous m'éclairer à ce sujet merci d'avance salutations

Par **Zénas Nomikos**, le **27/02/2025** à **09:06**

Bonjour,

voici : [ADIL](#)

Par **Pierrepaulejean**, le **27/02/2025** à **09:15**

bonjour

qu'appelez vous le "plafond en PVC" du balcon ?

le règlement de copropriété mentionne il cet équipement?